

---

Adresse des administrateurs et du conseil général du district de Guérande qui protestent leur attachement à la République et annoncent des dons patriotiques, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des administrateurs et du conseil général du district de Guérande qui protestent leur attachement à la République et annoncent des dons patriotiques, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 180-181;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40399\\_t1\\_0180\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40399_t1_0180_0000_2);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Les administrateurs du district de Guérande écrivent que depuis longtemps le mauvais esprit qui régnait dans le pays leur faisait craindre un mouvement, et que leurs administrés ne se déclaraient leurs ennemis; mais ils ont été heureusement trompés : le peuple s'est levé en masse, précédé du drapeau tricolore, marchant aux cris de : *Vive la République! vive la Montagne!* et est allé trouver ses officiers municipaux, auxquels il a juré obéissance aux lois, guerre aux aristocrates, paix au peuple; au temple, il a abjuré les maximes abominables du fanatisme; à la Société populaire, a juré unité, fraternité, obéissance aux lois et le maintien de la République. La portion la plus pauvre du district de Guérande, celle qui manque de pain, a fait entre elle une collecte pour soulager les enfants des patriotes de tous les départements qui sont morts en combattant pour la République.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre des administrateurs du district de Guérande (2).*

« Guérande, 6<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Depuis quatre ans, c'est la première fois que les administrateurs du district de Guérande ont à vous faire part de l'heureux succès qui a enfin couronné leurs travaux. Nos administrés, enveloppés du lugubre et sanguinaire nuage du fanatisme ne nous donnaient plus aucunes espérances; au mois de mars, guidés et trompés par des furieux expirants, ils avaient arboré l'étendard de la révolte, une Constitution, sublime par sa popularité, avait été présentée à l'acceptation du peuple et à peine ce peuple avait daigné la lire, l'étendard de la féodalité, le drapeau blanc, flottait encore à quelques lieues de nous; l'île de Noirmoutier, encore au pouvoir de ceux dont le système infernal semble combiné avec celui que nous apercevions dans nos administrés. Tout nous présageait que ces malheureux n'attendaient que le moment de se déclarer nos ennemis.

« Eh bien ! citoyens représentants, toutes nos craintes ont été dissipées dans un clin d'œil. Des têtes coupables tombaient sur l'échafaud, les administrateurs, sans doute trop longtemps indulgents, faisaient arrêter ceux dont l'influence paraissait mériter plus d'attention. Le peuple s'est levé en masse; précédé du drapeau tricolore, marchant aux cris de *Vive la République! vive la Montagne!* il est allé trouver ses officiers municipaux, là il a juré obéissance aux lois, guerre aux aristocrates, paix au peuple; au temple, il a abjuré les maximes abominables du fanatisme; à la Société populaire, il a juré unité, fraternité, obéissance aux lois et le maintien de la République.

« Citoyens représentants, les serments du peuple, ceux des sans-culottes surtout, ne sont pas vains, hier nous en vîmes des preuves certaines. La portion la plus pauvre du district de Guérande, une portion qui manque de pain, c'est

sans exagération; eh bien ! ces braves sans-culottes font entre eux une collecte, ils déposent sur le bureau le denier de la veuve. Ce n'est point, dirent-ils à leurs frères, pour soulager nos voisins, c'est pour soulager les enfants des patriotes de tous les départements, qui sont morts en combattant les ennemis de la République.

« Nous n'avons pu, citoyens représentants nous refuser la douce satisfaction de vous annoncer une si belle victoire sur le fanatisme, sur l'aristocratie; elle est belle, cette victoire, puisqu'elle n'a pas coûté une goutte de sang. Nous sommes instruits que la plus grande partie des administrés va suivre le même exemple, plusieurs communes nous ont fait annoncer qu'elles venaient fraternellement avec nous, et si nous en croyons des rapports, au premier jour, 10,000 républicains viendront dans nos bras jurer unité, fraternité et la République une et indivisible.

« Nous sentons, citoyens représentants, que le moment est précieux, que la surveillance la plus active est nécessaire, que, dans un moment où les passions sont agitées, le mouvement a besoin d'être dirigé; nos ennemis, car sans doute il en est encore qui rongent leur mors, nos ennemis vont mettre tout en œuvre pour replonger le bon peuple dans les ténèbres où il croupissait depuis des siècles; mais nous lui lisons, nous lui expliquerons la sublime Constitution que vous nous avez donnée, c'est le vrai moyen de déjouer les projets astucieux, le peuple a déjà grandi, il empoigne sa massue et, nous pouvons l'assurer, les ennemis sont écrasés.

« Salut et fraternité.

« Les administrateurs et procureur syndic du district de Guérande.

« LE TORZEC, jeune; CH. JAN, vice-président; CRESPEL; R. L. MAHÉ; CHOTTARD, procureur syndic; MASSON. »

*Le conseil général de l'administration du district de Guérande, à la Convention nationale (1).*

« Citoyens représentants,

« Vous avez brisé le sceptre dans les mains du despote, vous avez fait tomber la tête du tyran, vous avez livré la complice de ses crimes aux tribunaux, vous avez terrassé l'hydre du fédéralisme, vous avez assommé le fanatisme, la Montagne a donné au peuple français la Constitution qu'il demandait : une Constitution républicaine, vous n'avez pas encore rempli votre tâche. Restez donc à votre poste, vous qui siégez sur la Montagne, achevez le Code civil, organisez les autorités suivant le vœu de la Constitution, organisez l'instruction publique, ne désespérez pas que la paix ne soit bien cimentée au dehors et au dedans. Fixez à tous les ennemis de la République un délai fatal, et dites à ces pygmées auxquels les peuples esclaves ont la bassesse d'obéir; dites-leur : « Si à cette époque vous souillez encore la terre de la liberté, si vous n'êtes rentrés dans vos repaires, le peuple français n'aura plus d'indulgence, le volcan éclatera et sa lave brûlante réduira en cendres

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 211.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 756.

(1) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 756.

et ces pygmées coalisés sous le nom de despotes, et ces peuples indignes d'être souverains. »

« Salut et fraternité.

« *Les administrateurs et procureur syndic du district de Guérande.*

« Ch. JAN, *vice-président*; CHOTTARD, *procureur syndic*; CRESPEL; LE TORZEC jeune; S. L. MAHÉ; LE CURÉ, *secrétaire*; MASSON. »

**Le général Alexis Lamorlière écrit qu'il a remis à la municipalité de Louveciennes sa grand-croix, tous ses brevets militaires et plusieurs tableaux des despotes. Il exprime sa reconnaissance de la récompense accordée à ses services.**

**Insertion au « Bulletin » (1).**

*Suit la lettre du général Alexis Lamorlière (2).*

*Le général Alexis Lamorlière, au Président de la Convention nationale.*

« Louveciennes, près Marly-la-Machine, ce 6 du 2<sup>e</sup> mois de la 2<sup>e</sup> année de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je vous dois compte de la conduite que j'ai tenue ici depuis que j'ai quitté le commandement des différentes divisions où j'ai rempli mes fonctions avec le zèle d'un citoyen attaché à ses devoirs autant qu'à la République.

Je dois en conséquence vous informer que le 10 août, jour de la Fédération, j'ai remis à la municipalité de Louveciennes, lieu que j'habite, ma grande croix, quelques tableaux des despotes et tous mes brevets militaires. Mais cette communauté a été si fort accablée de travaux qu'elle n'a pu, jusqu'à ce jour, vous faire parvenir tous ces objets, et je crois devoir vous en instruire pour vous manifester tout le zèle d'un républicain le plus attaché pendant le reste de sa courte existence, à la prospérité des armes et au bonheur de sa patrie.

« Permettez, citoyen Président, que je témoigne ici à la Convention nationale tous les sentiments de la reconnaissance dont je suis pénétré pour la récompense honorable qu'elle a bien voulu accorder à mes services.

« *Le général Alexis LAMORLIÈRE.* »

**La Société républicaine de Saint-Quentin, qui a déjà donné un grand nombre d'effets aux défenseurs de la patrie, offre encore pour eux 100 chapeaux, 2 lévites en drap bleu, 16 habits uniformes, 46 vestes neuves, 7 *idem* vieilles, un pantalon de drap, 82 culottes neuves, 3 *idem* vieilles, un col de velours noir, 110 chemises neuves, 40 *idem* vieilles, un bonnet de police, une ceinture aux trois couleurs, un bonnet de coton, 2 mouchoirs de poche, 14 paires de bas, 486 paires de guêtres grises, blanches et en étoffe noire, une en cuir noir, 350 paires de souliers neufs, 18 gibernes avec leurs banderoles, 5 sabres vieux.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).**

*Suit l'offre de la Société républicaine de Saint-Quentin (1).*

*La Société populaire et républicaine de Saint-Quentin, à la Convention nationale.*

« Saint-Quentin, le 17 brumaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Nous offrons à la République les objets d'habillement et d'armement dont voici le détail.

*Savoir :*

« 100 chapeaux, 2 lévites en drap bleu, 16 habits d'uniforme, 46 vestes neuves, 7 vestes vieilles, un pantalon de drap, 82 culottes neuves, 3 culottes vieilles, un col de velours noir, 110 chemises neuves, 40 chemises vieilles, un bonnet de police, une ceinture aux trois couleurs, un bonnet de coton, deux mouchoirs de poche, 14 paires de bas, 486 paires de guêtres grises, blanches, et en étoffe noire, une paire de guêtres en cuir noir, 350 paires de souliers neufs, 18 gibernes avec leurs banderoles, 2 gibernes sans banderoles, 5 sabres vieux.

« À qui devons-nous les envoyer? Nous vous prions, citoyens représentants, de nous le dire ils seront employés toujours trop tard au gré de nos désirs contre les tyrans coalisés et leurs vils esclaves.

« Déjà nous avons fait délivrer à nos frères d'armes :

10 habits, 13 vestes, 15 culottes, 9 paires de bas, 9 chapeaux, 19 paires de guêtres, 5 sabres avec leur baudriers, 20 fusils, 2 pistolets, 33 chemises, 3 gibernes, un bonnet de police, 2 cols en velours.

« *Les président et secrétaires de la Société populaire et républicaine.*

« PLANCARD, *président*; GRÉGOIRE, *secrétaire*; CORDIER, *secrétaire.* »

**Le ministre de l'intérieur fait passer 99 livres en argent qu'un ci-devant procureur lui a remises pour déposer sur l'autel de la patrie.**

**Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).**

*Suit la lettre du ministre de l'intérieur (3).*

*Le ministre de l'intérieur, au citoyen Président de la Convention nationale.*

« Paris, le 23 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Chaque jour produit de nouveaux miracles, un ci-devant procureur vient de me remettre 99 livres en argent, pour être déposés sur l'autel de la patrie. Je m'empresse de te faire passer cette somme; la Convention pensera peut-être

(1) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 745.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 212.

(3) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 745; *Bulletin de la Convention* du 4<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (jeudi 14 novembre 1793).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 212.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 745.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 212.